## L'analyse des charges de copropriété 2014

Paris, le 2 Septembre 2015

Mesdames, Messieurs

Après une augmentation de 5,7% des charges de copropriété entre 2012 et 2013, **l'année 2014** constitue une année exceptionnelle puisque les charges de copropriété ont baissé de 4,9 % par rapport à 2013.

C'est ce que révèle OSCAR, notre observatoire des charges de copropriété.

Dans le dossier ci-joint, vous retrouverez toute notre analyse sur les charges 2014 :

- un hiver plus doux qui explique que les charges de copropriété ont globalement baissé sur le dernier exercice ;
- des postes qui continuent malgré tout d'augmenter avec sans surprise les honoraires de syndic, mais aussi les contrats d'assurance.

Ces évolutions portent donc la moyenne des charges de copropriété en 2014 à **44,70€** /m² pour une copropriété dotée de tous les services, soit **724,40 €** /trimestre pour un appartement de 65m² (appartement de taille moyenne en copropriété).

Ces chiffres sont - comme tous les ans - détaillés selon les zones géographiques (Paris, Ile-de-France hors Paris et Province) ou selon les zones climatiques.

Cette année, vous découvrirez par ailleurs une analyse historique des charges qui ont doublé depuis l'année 2000.

Enfin ces chiffres nous permettent d'analyser de quelle façon les nouvelles obligations introduites depuis 2014 impactent déjà les charges de copropriétés et comment elles risquent d'impacter l'exercice en cours de 2015.

Rappelons à cette occasion que le 7<sup>ème</sup> Salon Indépendant de la Copropriété, organisé par l'ARC, reviendra sur les importantes évolutions législatives actuelles et sur leur impact en terme d'évolution des charges de copropriété. Ce salon se tiendra les 14 et 15 octobre prochains. Nous reviendrons vers vous à ce sujet.

Gérard ANDRIEUX

Émile HAGEGE

Président de l'ARC

Directeur général.

Nous vous renvoyons à l'analyse complète des charges 2014 qui a fait l'objet du premier dossier du mois d'août 2015 : « L'analyse des charges de copropriété de l'exercice 2014. Evolution historique des charges depuis l'an 2000 » www.arc-copro.com/pbty.